

**Quelles stratégies  
d'intervention en Sécurité et  
Santé au Travail (SST)  
dans les secteurs d'activité à  
fort potentiel de risque ? Cas  
de la CNPS.**



# Introduction

- ❑ Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) se trouve au cœur de la mission vitale de garantir la protection des travailleurs dans un large éventail de secteurs d'activité.
- ❑ En tant qu'acteur clé, elle a développé et déployé plusieurs stratégies d'intervention pour faire face au paysage dynamique des risques professionnels rencontrés dans les entreprises.
- ❑ Que pouvons nous retenir de ces stratégies et quel regard portons nous sur les activités dans les entreprises des secteurs à fort potentiel de risque?
- ❑ explorons les différentes stratégies mises œuvres, les résultats enregistrés tout en explorant quelques approches pour garantir la Sécurité et la Santé au Travail (SST) dans les secteurs d'activité à risque élevé.

# Plan de l'exposé

- Définition des mots clés
- Présentation des secteurs d'activité de la CNPS
- Présentation des stratégies d'intervention mises en œuvre par la CNPS
- Défis et Perspectives
- Conclusion

## Définitions des mots clés

### Stratégie :

Une stratégie est un plan d'action délibéré et coordonné élaboré pour atteindre un objectif spécifique à long terme.

Elle peut être mise en œuvre à différents niveaux : **organisationnel, opérationnel, tactique**, etc.

### Intervention :

Une intervention fait référence à une action délibérée entreprise pour influencer, modifier ou améliorer une situation donnée.

Elle inclure des mesures visant à prévenir les accidents du travail, à réduire les risques professionnels, à promouvoir des comportements sécuritaires, à former les travailleurs, à mettre en œuvre des équipements de protection, etc.



## Définitions des mots clés

### Un secteur d'activité

Domaine spécifique d'activités économiques dans lequel les entreprises opèrent et fournissent des biens ou des services similaires

### Fort potentiel de risque

L'expression "**fort potentiel de risque**" désigne une situation ou un environnement présentant un risque élevé d'occurrence d'accidents, de blessures ou de maladies professionnelles

### Secteur d'activité fort potentiel de risque

Un secteur où les conditions de travail sont réputées pour être plus dangereuses que d'autres en raison de **la nature de leurs activités, des équipements utilisés ou des environnements de travail.**



# Présentation des secteurs d'activité de la CNPS

| Code d'activité | Secteur d'activité   |
|-----------------|--|
| 1               | service public et ministere  |
| 2               | Agriculture  |
| 3               | industrie extractive   |
| 4               | industrie manufacturiere   |
| 5               | batiment et t.p  |
| 6               | commerce   |
| 7               | transport_terrestre,aeriens  |
| 8               | gens de maison   |
| 9               | etablissement public autonome  |
| 10              | assurance volontaire   |
| 11              | profession liberale  |
| 12              | association confessionnelle  |
| 13              | assemblee nationale deutes   |
| 14              | exploitat forestie. avec scier   |
| 15              | enseignement prive   |
| 16              | activite maritime  |
| 17              | exploitation forestiere  |
| 18              | elevage  |
| 19              | electricite generale   |
| 20              | hotel-restaurant   |
| 21              | etablissement financier  |
| 22              | agro industrie   |
| 23              | bureau d'etude   |
| 24              | ambassade/chag{ d'affaire  |
| 25              | institution internationale   |
| 26              | groupe cooperatif/syndicat/civ   |
| 27              | clinique/cabinet medical/infir   |
| 28              | hopitaux etablis sanit public  |
| 29              | pharmacie/etab pharmaceutique  |
| 30              | agricole pur   |
| 31              | agricole forestier   |
| 32              | agricole scierie   |
| 33              | agricole insdustrie  |
| 34              | Administration générale, économique et sociale et services de prérogative publique |



## Identification des secteurs à FPR

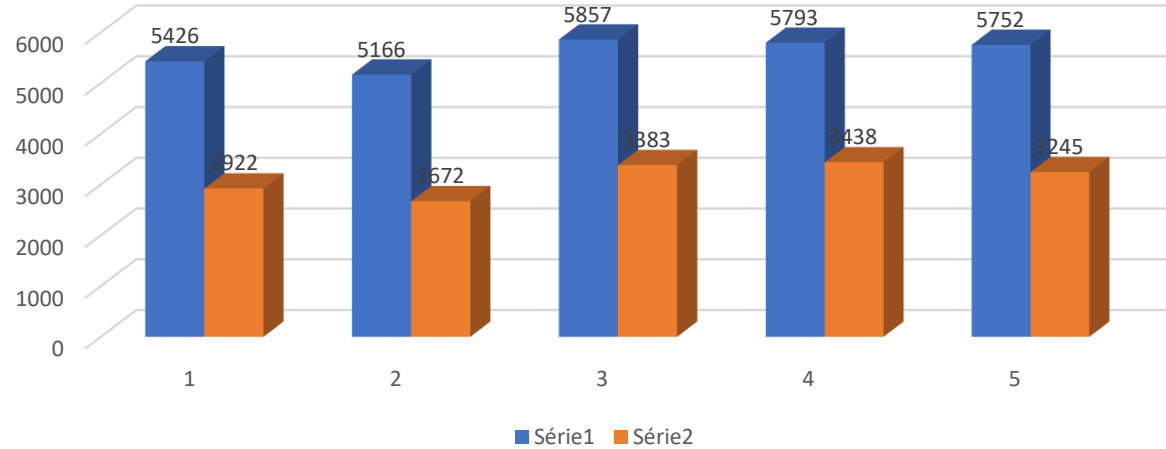
### secteurs à fort potentiel de risques

| Code d'activité | Secteur d'activité             |
|-----------------|--------------------------------|
| 2               | Agriculture                    |
| 3               | Industrie extractive           |
| 4               | Industrie manufacturière       |
| 5               | Bâtiment et T.P                |
| 7               | Transport_terrestre,aeriens    |
| 14              | exploitat forestie. avec scier |
| 16              | Activité maritime              |
| 19              | Electricité générale           |
| 30              | agricole pur                   |
| 31              | agricole forestier             |

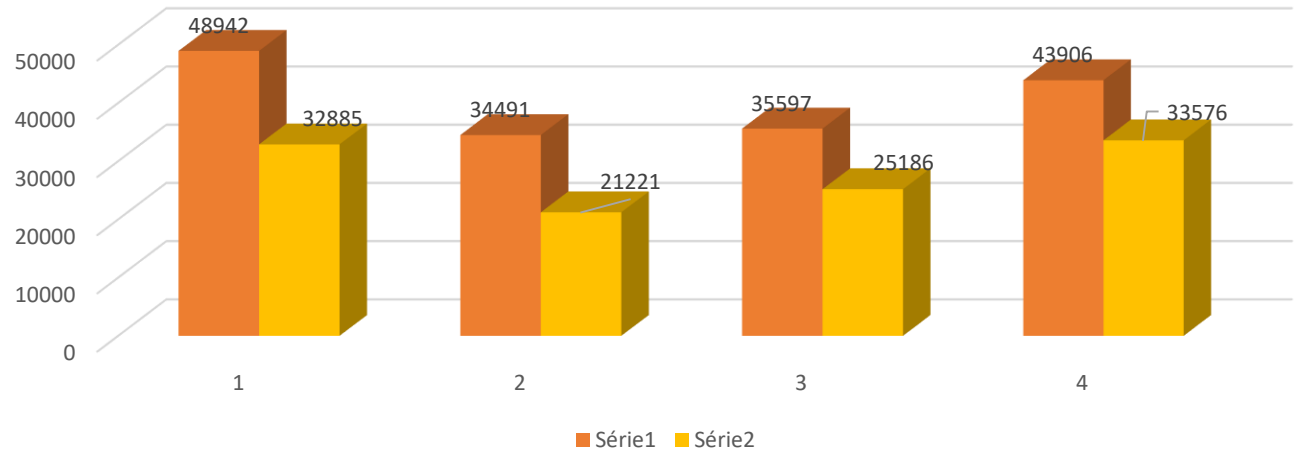
# Analyse de données des secteurs à FPR

## Données statistiques des secteurs à FPR

Gaphique 1



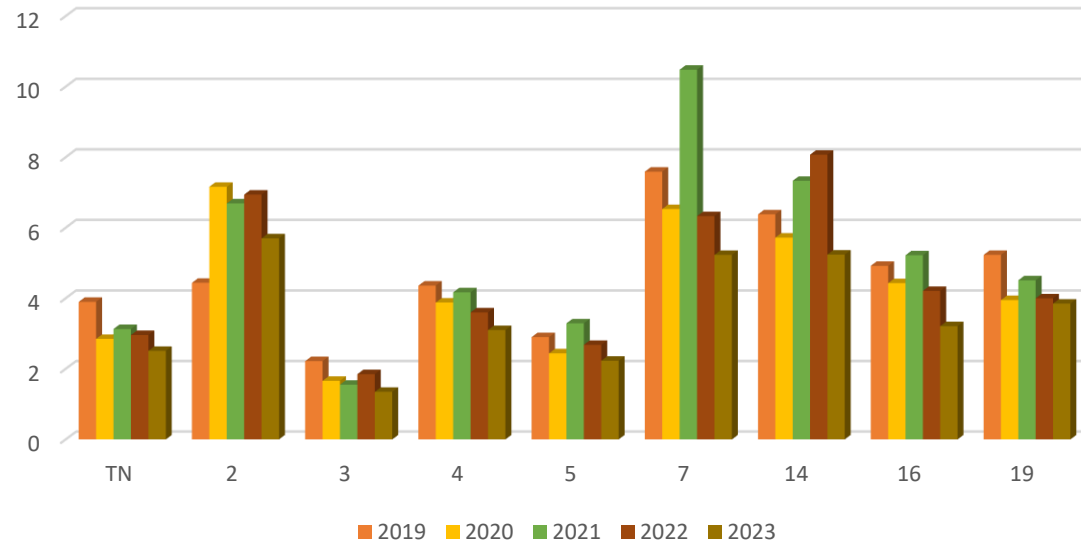
Titre du graphique



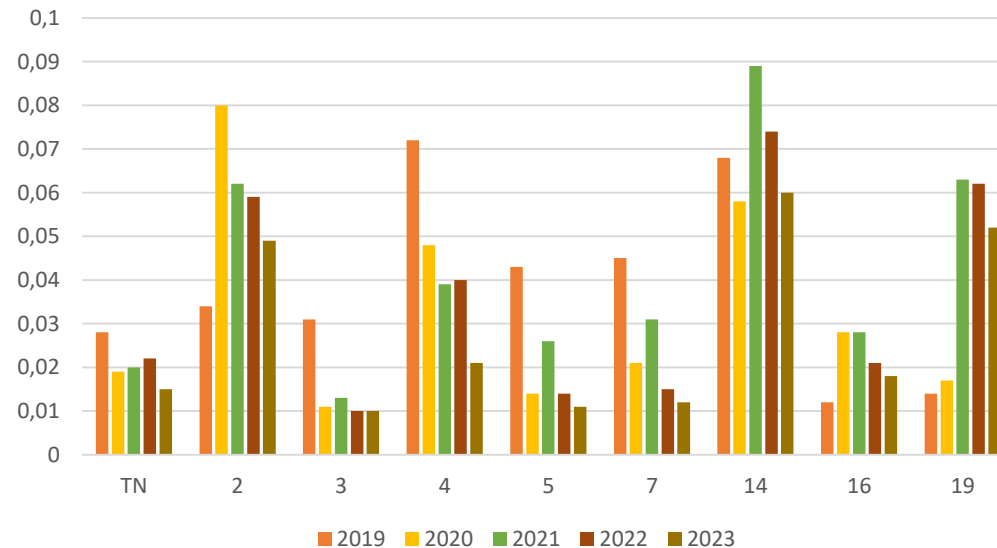


# Analyse de données des secteurs à FPR

### Graphique des TF



### Graphique des TG





## Stratégies d'intervention mises en œuvre par la CNPS

- ❑ De 1983 à 1999: Programmes cadre d'activités qui fixaient objectifs globaux avec des critères de sélection des entreprises (TF et TG (ratio 10j/at));
- ❑ De 2000 à 2012: contrat programme entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la CNPS tous les trois (3) ans avec des orientations stratégiques, en application des dispositions de la loi n°99-476 du 2 Août 1999.  
De ces CP, des objectifs sont assignés au service prévention avec des critères de sélection des entreprises basés notamment:
  - Les Effectifs ; Réduction des TF et TG ; Les secteurs des activités; des dates des dernières visites etc.
- ❑ 2012-2014 : Contrôle conjoint avec la DIT, DSST
- ❑ De 2016 à 2018 : Lancement de campagne de réduction des AT/MP  
Découlant d'une cohorte après analyse des AT/MP enregistrés.
- ❑ 2019 à ce jour: Promotion du concept de Vision Zéro
  - Accompagner des entreprises de plus de 100 salariés dans une démarche de prévention intégrant les piliers, les principes et les sept règles d'or de Vision zéro



## RESSOURCES HUMAINES

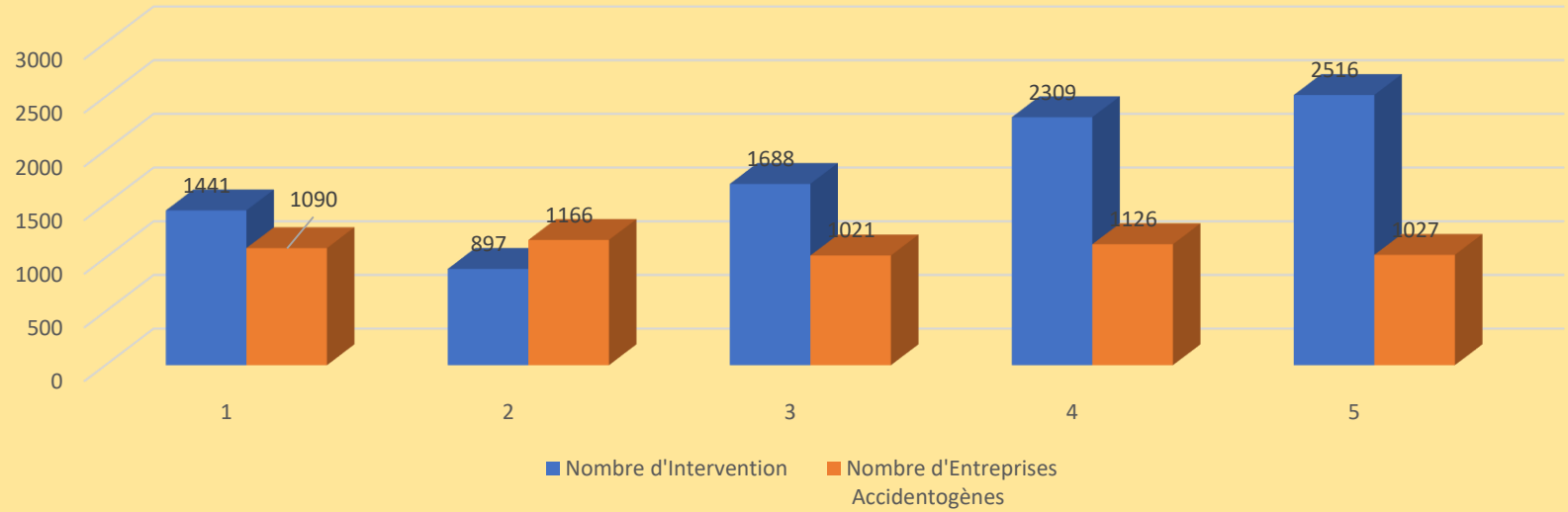
Équipe pluridisciplinaire de soixante-un (64) personnes.

|  |    |
|--|----|
| Prof Agrégé en Médecine du Travail, DIRECTEUR        | 1  |
| Directeur Adjoint                                    | 1  |
| Coordonnateur de programme                           | 1  |
| Chef de département santé au travail                 | 1  |
| Chef de département sécurité au travail              | 1  |
| Chef de département investigation et étude du milieu | 4  |
| Médecins Préventeurs                                 | 2  |
| Ingénieur Conseil,                                   | 1  |
| Contrôleurs Chef                                     | 5  |
| Chef de service Laboratoire                          | 1  |
| Chef de service formation                            | 1  |
| Chargés d'études                                     | 1  |
| Contrôleurs en Prévention                            | 42 |
| Assistante de Direction                              | 1  |
| Secrétaire   | 1  |



# Résultats des Stratégies

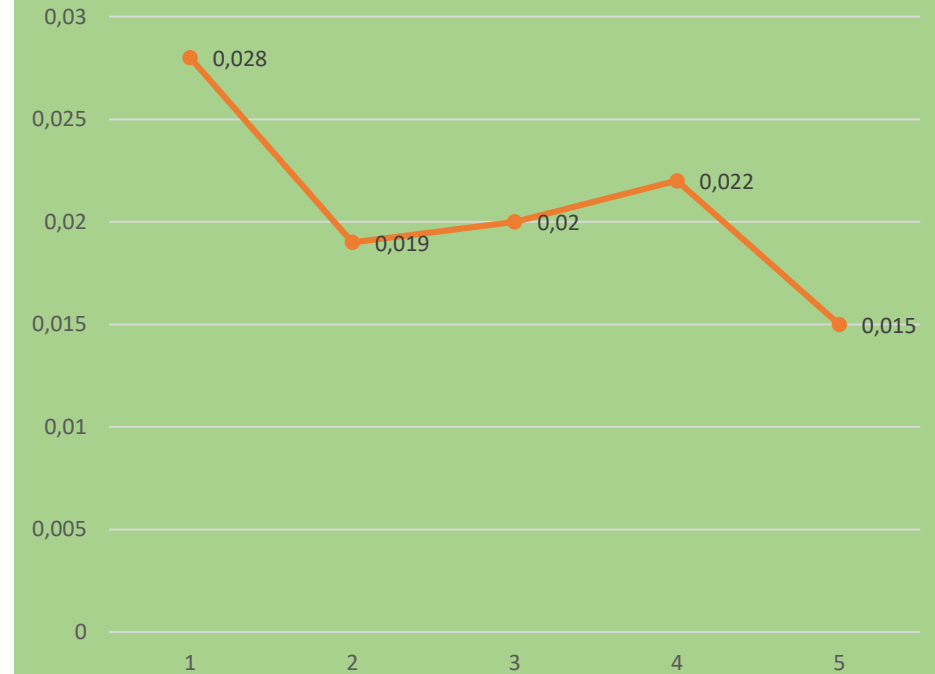
## Données des interventions



## Evolution du TF



## Evolution du TG



## Défis

Les défis auxquels sont confrontées les interventions en matière de (SST) dans les secteurs à fort potentiel de risque sont souvent complexes et variés. Voici quelques-uns de ces défis :

**Mise en place d'un programme sectoriel**

**Application des normes et réglementations**

**Surveillance et évaluation continue**

**Besoins en formation et en sensibilisation :**



## Perspectives

### **Cadre de collaboration des structures intervenant en SST**

La CNPS pourrait renforcer ses partenariats avec d'autres organismes gouvernementaux, des organisations internationales, des ONG et des Associations professionnelles pour partager les bonnes pratiques, les ressources et les expertises en matière de SST. Ces collaborations pourraient également faciliter l'accès à des financements et à des programmes de Formation spécialisés.

### **Programmes incitatifs**

Pour encourager les entreprises à investir dans la sécurité et la santé au travail, la CNPS pourrait mettre en place des programmes incitatifs tels que des réductions de cotisations pour les entreprises qui mettent en œuvre des mesures de prévention efficaces, des subventions pour l'achat d'équipements de sécurité, ou encore des certifications de conformité à des normes spécifiques en matière de SST.

### **Promotion de la culture de sécurité**

La CNPS pourrait intensifier ses efforts de sensibilisation en développant des campagnes de communication ciblées, intégrer la SST dans les Curricula de formations, événements de sensibilisation pour encourager les comportements sécuritaires sur les lieux de travail





## Perspectives

### Promotion de la culture de sécurité

La CNPS pourrait intensifier ses efforts de sensibilisation en développant des campagnes de communication ciblées, des supports pédagogiques et des événements de sensibilisation pour encourager les comportements sécuritaires sur les lieux de travail

### Surveillance et évaluation continue

la CNPS devrait mettre en place des mécanismes robustes de surveillance et d'évaluation pour suivre l'efficacité de ses interventions dans les secteurs à haut risque. Cela implique la collecte régulière de données, l'analyse des tendances et la rétroaction des parties prenantes pour ajuster et améliorer les stratégies d'intervention au fil du temps.



les secteurs à fort potentiel de risque présentent des défis uniques en matière de SST, mais également des opportunités d'amélioration significatives.

En adoptant une approche holistique, intégrant la technologie, la formation spécialisée, la collaboration entre les entreprises, l'engagement de la direction, une gestion proactive des risques, la sensibilisation et le renforcement des réglementations, les interventions en SST peuvent être renforcées de manière à protéger efficacement les travailleurs et à prévenir les accidents et les maladies professionnelles.

Il est crucial que les entreprises, les gouvernements, les syndicats et d'autres parties prenantes travaillent ensemble pour promouvoir **une culture de SST**, en reconnaissant que la protection des travailleurs est une responsabilité partagée et un impératif moral.

# Conclusion